

Compte rendu du Comité syndical du 1^{er} juillet 2019

OBJET : *Relevé des décisions*

L'an deux mil dix-neuf, le premier juillet à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle des Tilleuls à Mouzillon, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT, Président.

Étaient présents :

| | |
|---|--|
| Clisson Sèvre Maine Agglo M Joël BASQUIN M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. Benoît COUTEAU M. François GUILLOT Mme Martine LEGEAI M. Benoist PAYEN M. Jean-Paul RICHARD M. Aymar RIVALLIN Mme Janik RIVIERE Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN | Communauté de communes Sèvre et Loire M. Thierry AGASSE M. Patrick BALEYDIER M. René BARON M. Maurice BOUHIER M. Jérôme MARCHAIS Mme Laurence MENARD M. Pierre-André PERROUIN M. Jean-Marie POUPELIN M. Alain SABOURIN |
| Commune de Vertou Mme Michèle LE STER Mme Marie SLIVINSKI | Commune de Basse Goulaine M. Alain VEY |

Étaient absents excusés :

| | |
|---|--|
| Clisson Sèvre Maine Agglo M. Xavier BONNET Mme Marielle JEANNEAU | Communauté de communes Sèvre et Loire Mme Christelle BRAUD M. Paul CORBET |
| Commune de Vertou | Commune de Basse Goulaine |

Pouvoirs :

| | |
|---|---|
| Clisson Sèvre Maine Agglo | Communauté de communes Sèvre et Loire M. Jean-Pierre MARCHAIS donne pouvoir à T. AGASSE |
| Commune de Vertou M. Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à M LE STER | Commune de Basse Goulaine |

Assistait également à la réunion :

Mme Lydie HERAULT-VISSET, Directrice

Date de convocation : 25 juin 2019

Nombre de membres : 48 en exercice (39 titulaires et 9 suppléants) : 25 présents
27 votants (dont 2 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 23 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 27 votants

Secrétaire de séance : M. Patrick BALEYDIER

1. Validation de la feuille de route du syndicat

La réflexion sur la feuille de route du Pays du Vignoble Nantais a été engagée en 2017.

L'ensemble des élus du territoire a été sollicité au travers un questionnaire d'enquête et de deux séminaires. Il est ressorti de ces premiers travaux le souhait de poursuivre le travail réalisé en commun à l'échelle des deux intercommunalités, de Vertou et Basse Goulaine.

L'année 2018 a été consacrée à un travail sur la structure juridique pour mener à bien les missions envisagées sur le territoire. Un comité de pilotage a été mis en place pour suivre ce projet.

En septembre 2018, un groupe de travail s'est mobilisé pour définir la feuille de route du Pays du Vignoble Nantais.

La conférence des maires s'est réunie à plusieurs reprises pour valider chacune des étapes de la réflexion et donner les orientations.

La conférence des maires réunie le 20 mai dernier a validé la feuille de route proposée par le groupe de travail.

A l'unanimité, les membres du comité syndical valident la feuille de route du Pays du Vignoble Nantais.

2. Budget 2019 Pays-SCoT : Décision modificative n°2 – modification de la participation à l'Office de Tourisme

A l'unanimité, les membres du comité syndical :

- valident la décision modificative n°2 du budget principal ci-dessous :

| | Chapitre | Article | Recettes | Dépenses | Observations |
|-------|----------|---------|----------|----------|---|
| | 65 | 657358 | | +353 967 | Augmentation du montant des participations à l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais |
| | 74 | 74758 | +353 967 | | |
| Total | | | 0.00 | | |

- autorisent le Président à solliciter la participation des collectivités membres à hauteur de 1 026 720.00€ :
 - Clisson Sèvre et Maine Agglo: 616 190.40 €
 - Communauté de communes Sèvre et Loire : 410 529.60 €
- décident de reverser les participations des communautés de communes à l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais à hauteur de 1 026 720 €

3. Subvention en nature à une association

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- d'octroyer à l'association « PATMOUILLE », sous forme de subvention en nature, le photocopieur IR2520 acquis en 2010 d'une valeur vénale actuelle de 191.04 €
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine du matériel cédé.

4. Demande de désaffiliation du Centre de Gestion de la fonction publique de Loire Atlantique de la commune d'Orvault

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire Atlantique a été destinataire d'une demande désaffiliation adressée par la commune d'Orvault.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver la demande de désaffiliation de la commune d'Orvault.

5. Convention de partenariat pédagogique avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique

Depuis l'année scolaire 2015-2016, le service Patrimoine du Pays du Vignoble Nantais propose aux groupes scolaires des journées couplées avec Grand Patrimoine de Loire-Atlantique (Château de Clisson et Domaine de la Garenne Lemot), dans le cadre des actions labellisées « Pays d'art et d'histoire ». Une convention décrit les conditions et modalités de collaboration entre les structures.

A l'unanimité des votants, les membres du Comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, autorisent le Président à signer la convention de partenariat éducatif avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

6. Prescription modification du SCoT

La proposition de délibération est retirée de l'ordre du jour.

7. Avis sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme de Gétigné

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Pays/SCoT :

- reprennent la proposition d'avis émise par la commission urbanisme du SCoT,
- et demandent à la commune de tenir compte des remarques formulées.

8. Avis sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme de Vieillevigne

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Pays/SCoT :

- reprennent la proposition d'avis émise par la commission urbanisme du SCoT,
- et demandent à la commune de tenir compte des remarques formulées.

9. Taxe de séjour : actualisation suite à la réforme

Le Comité Syndical a délibéré le 4 juin 2012 sur l'institution de la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Dans le cadre de Loi de finances rectificative 2017, les conditions d'applications de la taxe de séjour ont été modifiées : modification du barème légal, changement de tranche tarifaire pour les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures, introduction de l'application d'un pourcentage sur le prix HT de la nuit par personne pour les hébergements sans classement (meublés de tourisme, hôtels de tourisme, résidences de tourisme et villages de vacances), fin des arrêtés de répartition, obligation de collecte de la taxe de séjour (au réel) pour les opérateurs numériques intermédiaires de paiement.

Il est nécessaire pour la collectivité qui collecte la taxe de séjour de prendre une délibération conforme aux nouvelles dispositions législatives avant le 1^{er} octobre 2019 pour une application au 1^{er} janvier 2020.

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- de fixer les modalités de perception et tarifs de la taxe de séjour pour une application à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'approuver cette proposition,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes,

10. Modification du collège 1 du comité de direction de l'EPIC de l'office de Tourisme du Vignoble de Nantes

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT-Pays, valident la proposition de Clisson Sèvre Maine Agglo et décident de désigner Mme Agnès Paragot en remplacement de M. Jean Guy Cornu au comité de direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes, au sein du collège 1.



Fait à Clisson, le
Le Président,

François GUILLOT